

Vœux du GART

11 janvier 2017

Monsieur le Président, Monsieur le vice-président,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je viens aujourd'hui pour la cérémonie des vœux du GART.

Le GART est un acteur majeur du monde des transports et vous collaborez de manière très efficace avec le gouvernement pour améliorer la mobilité de nos concitoyens. Il était donc important pour moi d'être présent avec vous ce jour.

La politique des transports est le fruit d'une construction collective. Si l'État définit les grandes orientations et veille à une

bonne desserte du territoire national, les collectivités territoriales ont un rôle fondamental en gérant la mobilité du quotidien. Elles consentent un effort considérable tant pour le fonctionnement que pour les investissements de leurs réseaux de transport.

L'année 2016 a été marquée par des textes législatifs importants, dans la suite notamment de la loi relative à la **transition énergétique** pour la croissance verte d'août 2015.

Les enjeux liés à la santé nous ont été particulièrement rappelés à la fin de l'année 2016, marquée par des épisodes de pollution aux particules fines dans plusieurs grandes villes. Lors de ces évènements, les collectivités ont été en première ligne comme à Paris et à Grenoble et elles ont accompagné l'action de l'État lors de la mise en place de la circulation alternée. Certaines autorités organisatrices ont proposé la gratuité des transports

publics malgré le coût engendré par la perte de recettes. Je tiens ici à les en remercier.

Pour le secteur des transports publics, la mise en œuvre de la transition énergétique se traduit, en particulier au niveau du renouvellement des flottes de bus et de cars des collectivités, par des véhicules à faibles émissions.

Au nom de l'exemplarité de la puissance publique, des objectifs ont été fixés pour l'État et les collectivités territoriales. Il s'agit d'un sujet particulièrement complexe dans lequel tous les enjeux doivent être pris en compte qu'il s'agisse de la qualité de l'air et de son impact sur la santé, de la dimension industrielle et bien entendu de la dimension économique et financière pour l'investissement, le fonctionnement et la maintenance des parcs d'autobus et d'autocars.

Sur ce dossier, des échanges nombreux ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du projet de décret prévu par l'article 37 de la loi Transition énergétique pour une croissance verte.

Je pense pour ma part que ce travail a été fructueux et a permis d'aboutir à un texte équilibré, aux objectifs ambitieux, qui donne aux industriels une visibilité leur permettant de développer des nouvelles filières et technologies propres.

La sécurité des voyageurs est un enjeu majeur, notamment dans le cadre de la lutte anti-terrorisme. La loi Savary, relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs, a été adoptée en mars 2016.

De nombreuses dispositions réglementaires, ont depuis été promulguées ou sont en cours d'élaboration en application de la loi Savary.

Elles visent à mieux prévenir les actes terroristes et renforcer l'efficacité des services opérationnels. Mais aussi à mieux lutter contre la fraude, qui fait perdre 500 millions d'euros par an aux transports publics. Un « droit de communication » entre les exploitants des transports publics et les administrations publiques (finances et organismes sociaux) qui permettra de mieux fiabiliser les adresses des contrevenants a été instauré. Le nombre de contraventions permettant de constituer le délit de « fraude d'habitude » a été abaissé de 10 à 5. Et les agents de police municipale pourront dorénavant constater les infractions au code des transports.

L'année 2016 a aussi été l'occasion d'adopter la loi relative à la régulation, la responsabilisation et la simplification du **transport public particulier de personnes (T3P)**, au cœur des débats autour de l'économie dite « collaborative ». L'émergence de

cette nouvelle forme de mobilité, qui bouleverse l'organisation des services de transport et leurs modèles économiques, sera un enjeu fort pour les autorités organisatrices de la mobilité pour ces prochaines années.

L'année 2016 a vu **plusieurs réseaux de tramway s'étendre**, notamment à Bordeaux, Lyon, Montpellier ou Strasbourg.

La question du financement pérenne des transports a également été au cœur des débats. Il me semble indispensable de conforter les ressources qui y sont consacrées et non pas de les fragiliser.

Il s'agissait cette année de définir les montants et les modalités de compensation de l'Etat du relèvement du seuil du versement transport de 9 à 11 salariés. Cela a nécessité un travail de fond, délicat, opiniâtre, pour les rendre opérationnels et acceptables

par tous. Je tiens, Monsieur le Président, à saluer ici, le travail que nos services ont mené conjointement pour arriver à une solution partagée.

Comme vous le voyez, l'année 2016 a été riche en évènements. Des chantiers importants qui, je le sais, vous mobilisent beaucoup, nous attendent encore pour **l'année 2017**.

C'est le cas notamment de la **décentralisation du stationnement** payant sur voirie, à laquelle je connais votre attachement.

Bien que le lien entre stationnement et organisation de la mobilité soit évident pour tous ceux qui sont de bons connaisseurs de ces questions, il est crucial de se rappeler que pour la majorité de nos concitoyens, ce lien est loin d'être une

évidence. Or nous savons bien que la compréhension est une condition de l'acceptabilité sociale.

Le vote de cette réforme dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014 a constitué l'aboutissement de plus de quinze ans de réflexions. Compte tenu de l'ampleur du chantier réglementaire nécessaire pour rendre la réforme applicable, celle-ci n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2018. Mais l'année qui vient sera particulièrement importante pour préparer la réussite de l'entrée en vigueur de cette réforme. Je sais qu'un travail considérable a été accompli ces derniers mois sous l'égide du Préfet Stéphane Rouvé, délégué interministériel à la décentralisation du stationnement, en lien avec le GART et un grand nombre d'associations représentant les collectivités.

L'avancement du chantier au plan national est aujourd'hui conforme au calendrier visé. Un certain nombre de villes et intercommunalités sont également bien avancées pour la mise en

œuvre sur leur territoire. Ce n'est toutefois pas encore le cas de toutes. C'est pourquoi, l'effort de communication devra être poursuivi, développé et approfondi, en priorité, dans les prochains mois.

2017 est également l'année d'entrée en vigueur de la **réforme territoriale** qui entraîne un certain nombre de changements dans le domaine des transports, avec par exemple, les transferts de compétence entre départements et région pour l'organisation des transports non urbains et scolaires, sans oublier l'évolution de la carte de l'intercommunalité qui entraînera nécessairement des évolutions des réseaux de transport.

De nouvelles extensions de tramway devraient aussi voir le jour, notamment deux liaisons entre Strasbourg et Kehl et entre Saint-Louis et Bâle qui montrent que la coopération

transfrontalière progresse. Ces projets ont bénéficié du soutien de l'État au travers des appels à projets, démarches dans lesquelles le GART est un partenaire indispensable.

J'ai aussi décidé, pour répondre à une demande de plusieurs collectivités, demande relayée par le GART, et afin d'assurer la poursuite dans de bonnes conditions de l'appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » lancé en mai 2013, d'autoriser **le décalage d'un an de la date limite de démarrage des travaux des opérations**, soit de fin 2017 à fin 2018.

Afin de conforter les investissements des collectivités, le Gouvernement a mis en place depuis l'année dernière **un fonds de soutien à l'investissement local** géré par les préfets de région. C'est une source de financement potentiel pour certains projets relevant de la mobilité durable qui sera encore

mobilisable cette année. Cette ressource contribuera notamment au financement des pactes métropolitains d'innovation en cours de finalisation.

Tous ces chantiers, certes lourds à conduire, sont cependant de formidables opportunités pour adapter les transports aux territoires en constante évolution, et pour répondre encore mieux aux besoins de mobilité de nos concitoyens. Je sais l'engagement des autorités organisatrices et de leurs élus ainsi que du GART sur ces dossiers.

L'année 2017 est une année particulière. J'émetts le vœu que les transports fassent partie des sujets évoqués dans les débats parce qu'ils intéressent tous les Français. Les transports sont soumis à des bouleversements, notamment liés à l'irruption des acteurs et des outils du numérique, à l'émergence de nouveaux modèles

économiques. Certes, leur modèle devra s'adapter, mais il conviendra de toujours garder à l'esprit ce qu'ils apportent en termes de justice, de cohésion sociale et territoriale. Se déplacer est aujourd'hui indispensable dans notre société. Ne pas disposer d'un moyen de transport adapté constitue un important facteur d'exclusion. Je l'ai déjà dit, mais je veux le répéter, la mobilité est avant tout une question sociale qui mérite d'être posée en tant que telle. Pour aller au travail, pour suivre une formation, pour aller à l'école, à l'université, pour se rendre chez le médecin, pour accéder à la culture, à la vie familiale, aux vacances, la question de la mobilité est toujours présente et la réponse attendue ne concerne pas que les moyens mais aussi les coûts. Il ne sert à rien d'imaginer des modes toujours plus sophistiqués s'ils aboutissent à une exclusion par le prix. Je l'ai déjà dit aussi mais je veux le répéter, je suis surpris que cette question majeure pour la vie quotidienne de tous nos concitoyens soit aussi

absente du grand débat démocratique engagé dans notre pays. Je sais que beaucoup d'entre vous partagent ce questionnement, aussi c'est avec une grande satisfaction que j'ai noté que le GART organise, conjointement avec l'UTP, Régions de France, la FNAUT, la FNTV et TDIE, une vaste consultation nationale sur le transport public, « les États Généraux de la Mobilité Durable », qui devraient se conclure au Sénat au mois de mars. Cette contribution sera précieuse pour répondre aux enjeux auxquels devront répondre les transports ces prochaines années et surtout pour remettre la question de la mobilité au cœur du débat public.

Je vous souhaite Mesdames et Messieurs tous mes vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.